

ARTI PRIMES

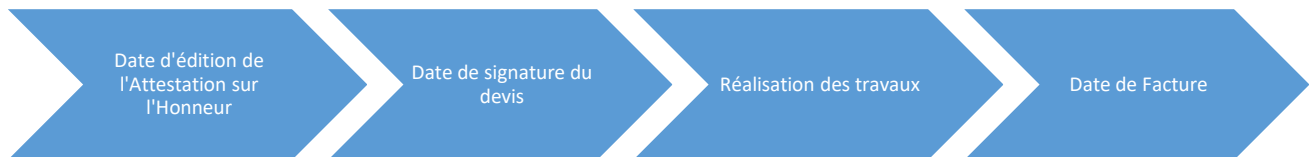
MA FICHE PRATIQUE

BAR-TH-106 Chaudière individuelle à haute performance énergétique

Cette fiche vous accompagne dans la constitution de votre dossier Artiprimes. Nous vous rappelons que toutes les règles doivent être respectées pour obtenir la validation de votre dossier, celles-ci étant toutefois susceptibles de faire l'objet d'évolution réglementaire. Dans le cas où votre dossier est incomplet, son temps de traitement sera rallongé. Si votre dossier ne respecte pas les conditions ci-dessous, complétez votre dossier avant de l'envoyer.

Mentions générales

- Le nom et le prénom de votre/vos client(s) sont identiques sur les pièces justificatives de votre dossier : **devis, facture, Attestation sur l'Honneur** (partie B), **avis d'imposition**.
- L'adresse des travaux est mentionnée sur chaque document (devis, facture, Attestation sur l'Honneur) même si elle est identique à l'adresse de facturation.
- L'adresse des travaux est identique sur les pièces justificatives de votre dossier : **devis, facture, Attestation sur l'Honneur** (partie A). Si l'adresse des travaux ne comporte pas de n° de voie (ex : lieu-dit), le n° de parcelle cadastrale est renseigné dans le champ adresse des travaux.
- Les dates des documents doivent respecter l'ordre chronologique suivant :



DEVIS : mentions obligatoires

- Dans le cas de sous-traitance, indiquer la raison sociale et N° SIREN du sous-traitant.

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

FACTURE : mentions obligatoires

- Informations relatives à votre entreprise (Raison sociale et N° SIRET).
- Dans le cas de sous-traitance, indiquer la raison sociale et N° SIRET du sous-traitant.
- La fourniture et la pose d'une chaudière.
- La marque et le modèle de la chaudière.
- L'efficacité énergétique saisonnière (ETAS) de la chaudière (Exemple : 94%).
- La mise en place d'un dispositif de régulation (si non intégré à la chaudière).
- La marque et le modèle du régulateur (à préciser dans tous les cas).
- La classe du régulateur (Exemple : Classe IV).

Si votre dossier relève de l'offre Coup de Pouce Chauffage, les mentions complémentaires suivantes sont obligatoires sur votre facture :

- La dépose de la chaudière remplacée (mention de « dépose » ...).
- Le type d'énergie de chauffage de l'équipement remplacé (fioul, charbon, ou gaz).
- Le type d'équipement remplacé (chaudière, poêle, ...).
- Préciser si l'équipement déposé est une chaudière autre qu'à condensation.
Exemple : « Dépose d'une chaudière fioul hors condensation... ».

[Tapez ici]



MA FICHE PRATIQUE

BAR-TH-106 Chaudière individuelle à haute performance énergétique

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : mentions obligatoires

Partie A

- La date d'engagement de l'opération (**rappel : tout dossier engagé avant la validation de la Déclaration de Travaux sera systématiquement refusé. Ex : signature du devis, versement d'un acompte avant la validation de la DT**).
- La coche de la case « bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans ».
- La coche de la case « Type de logement » (Maison individuelle ou appartement).

Si le logement est une maison individuelle :

- La coche de la puissance thermique nominale.
- Indiquer l'efficacité énergétique saisonnière (ETAS) en % (Exemple : 94%).
- La classe du régulateur (Exemple : Classe IV).
- La marque et la référence de la chaudière et du régulateur (si non indiquées sur la facture).

Si le logement est un appartement :

- Indiquer le nombre d'appartements équipés d'une chaudière.
- Indiquer les critères techniques de la chaudière posée pour chaque appartement (Marque et référence, puissance thermique nominale, ETAS et la classe du régulateur).

- Informations relatives à l'entreprise sous-traitante (nom, prénom, raison sociale et n° SIRET) : champs à ne remplir que si l'opération de travaux a fait l'objet d'une sous-traitance.

Partie B (à compléter par votre client)

- Indiquer la fonction du bénéficiaire pour les personnes morales (syndic de copropriété, collectivités et professionnel).
 - La coche de la case relative au statut de votre client (propriétaire ou locataire des équipements installés ou maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés).
- Pour les clients de type :
- Particulier : date manuscrite et signature originale.
 - Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

Partie C

- La coche de la case relative à votre statut (ayant mis en œuvre ou ayant assuré la maîtrise d'œuvre).
- La date de signature manuscrite.
- Le cachet de votre entreprise et votre signature.

Si vos clients sont éligibles aux Artiprimes PLUS et aux Artiprimes MAX :

Cadre R1 : Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération (à compléter par votre client)

- Joindre un justificatif de revenu du ménage de l'année N-1 par rapport à la date de signature du devis
- Indiquer le nombre de personnes déclarées sur l'avis d'impôt (déclarants + personnes à charge).

Si le ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

- Indiquer le nombre de foyers fiscaux.
- Renseigner le/les nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux.

Pour les clients de type :

- Particulier : date manuscrite et signature originale.
- Personne morale : date manuscrite, signature originale, cachet, nom, prénom et qualité du signataire.

Envoyer le dossier complet avec : copie devis, copie facture, attestation sur l'honneur originale, justificatif de revenus si primes Artiprimes PLUS ou MAX et le certificat RGE par dossier Artiprimes à votre CAPEB Départementale.

Document et informations fournis à titre purement indicatifs, susceptibles de faire l'objet de modifications et/ou d'évolutions réglementaires.

Une question ? Une rubrique « Aides et Support » est disponible sur www.artiprimes.fr

BAR-TH-106 V.A23.2

Page 2 sur 2